

SEANCE DU 11 FEVRIER 2015

Date de convocation : 3 février 2015

Date d'affichage : 3 mars 2015

L'an deux mil quinze le onze février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Philippe Vaugeois, Samuel Addes, Hubert Alexandre, Etienne Bonnel, David Collette, Stéphanie Collette, Brigitte Langlois, Francis Lebeury, Anita Manson et Géraldine Poutrel.

Absents excusés : MM. Christine Bisson, Nadine Hélaine, Martine Herman, Stéphanie Olivier et Didier Touzé.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 JANVIER 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 15 janvier 2015.

MARCHES DE TRAVAUX 2014

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, des informations relatives aux marchés publics de l'année 2014.

L'article 133 du Code des Marchés Publics est rédigé comme suit :

Article 133

« La personne publique publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclu l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Cette liste est établie dans les conditions définies par un arrêté du Ministre chargé de l'Economie. »

L'arrêté mentionné ci-dessus date du 21 juillet 2011. Il a abrogé celui du 26 décembre 2007 et simplifié le nombre de tranches en fonction du prix en faisant passer celui-ci de 8 à 3 par type de marché :

Article 1 : Distinction des marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services. Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés par tranche, en fonction de leur prix.

Les tranches sont les suivantes :

- de 20 000 € HT à 89 999.99 € HT (tous types)
- de 90 000 € HT à 199 999.99 € HT (fournitures et services)
- de 90 000 € HT à 4 999 999.99 € HT (travaux)
- 200 000 € HT et plus (fournitures et services)
- 5 000 000 € HT et plus (travaux)

Article 2 : La liste doit mentionner pour chaque marché son objet et sa date, ainsi que le nom de l'attributaire et son code postal.

MARCHES DE TRAVAUX 2014

MARCHES DE 4 000 A 19 999.99 EUROS HT

OBJET	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL ATTRIBUTAIRES	DESCRIPTIF + MONTANT
Travaux de réfection de voirie	17/05/2014	COLAS	50008 SAINT-LO	CR Le Georget et Le Paradis 19 193.50 € HT

POINT SUR LE BUDGET 2014

Monsieur le Maire fait un point provisoire sur le Compte Administratif 2014.

En ce qui concerne le Budget Assainissement, celui-ci devrait faire ressortir un excédent de 132 810 € mais un prêt de 200 000 € est actuellement en cours et toutes les factures liées à l'assainissement du village de l'Aubrière ne sont pas réglées et toutes les subventions n'ont pas été versées.

Le Budget Général devrait dégager un excédent supérieur à celui de l'an passé. Cependant une diminution de la seule DGF de 5.80 % est à attendre pour 2015, soit 5 000 €.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de réfléchir aux engagements de travaux pour 2015 et fixe la réunion de préparation du Budget au mercredi 4 mars à 18 h.

VOTE DES SUBVENTIONS 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les subventions diverses suivantes, et décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2015 :

- l'œuvre des Pupilles de l'Ecole Publique	10 €
- l'Association Autonome des Aveugles de la Manche	10 €
- l'Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques	10 €
- l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence	11 €
- la Prévention Routière Départementale	15 €
- l'APEI Centre-Manche	20 €
- l'Association des Visiteurs de Malades dans les Hôpitaux	25 €
- l'Association Départementale des Sclérosés en Plaques	23 €
- les J.A. (Jeunes Agriculteurs)	30 €
- la Chambre des Métiers de la Manche (CFA/IFORM)	30 €
- la Croix Rouge Française	30 €
- l'Association Française contre les Myopathies	30 €
- le Secours Catholique	30 €
- l'Association des Donneurs de Sang	40 €
- le Comité Départementale de Défense contre le Cancer	152 €
- l'Association France Alzheimer Coutances	23 €
- les Maisons de l'Arc En Ciel Saint Sever Calvados	23 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les subventions aux associations locales suivantes, et décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2015 :

- le Comité des Fêtes	160 €
- l'Association des Anciens Combattants	160 €
- le Club de l'Amitié	160 €
- la Société De Chasse	230 €
- Pour La Bonne Cause	160 €

Les demandes de subvention présentées par Les Restos Du Cœur de la Manche et l'Union Nationale des Amis et Familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques de la Manche sont refusées.

VOIRIE VILLAGE DE L'AUBRIERE

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que la procédure d'appel d'offres pour la réfection de la voirie au village de l'Aubrière va être lancée dans les prochains jours. Les travaux devraient débuter en juin pour se terminer en août.

Suite à l'intervention de Madame Anita MANSON lors de la précédente réunion, il précise aux membres du Conseil Municipal qu'une rencontre est prévue le vendredi 20 février avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche et l'entreprise SORAPEL afin de réparer la voirie dans ce village.

Il les informe aussi que la majorité des branchements des particuliers de ce village ont été effectués et vérifiés par Monsieur HAMEL de SA2E.

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le devis de la société Auto Bilan Réseaux de COUVILLE présenté par Monsieur HAMEL de SA2E d'un montant de 1 026.00 € TTC relatif au contrôle fumée sur réseau Eaux Usées de la station d'épuration de L'Aubrière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce devis.

RAPPORT SATESE

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal du rapport de visite assistance technique reçu du service de la SATESE du Conseil Général de la Manche relatif à la station d'épuration de L'Aubrière.

L'eau épurée est de qualité physico-chimique insuffisante avec une élimination de l'azote ammoniacal partielle liée à une nitrification faible. Ceci s'explique par la mise en route récente de la station et du flotteur de la cuve qui ne se repositionne pas correctement après vidange de celle-ci. L'eau s'écoule donc en continu entre deux passages de l'agent communal. Le diagnostic a été vu et le problème sera résolu rapidement.

Une partie des roseaux a été plantée autour des diffuseurs.

Les noues ont été plantées de végétaux.

Le compteur de bâchée a été posé.

Une visite des postes a été réalisée, celle-ci n'amène pas de commentaires particuliers à formuler.

COMPTE RENDU DE LA REUNION AVEC LES SERVICES TECHNIQUES DU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du compte rendu de la réunion qui s'est tenue avec les services techniques du Conseil Général de la Manche.

Ces derniers proposent notamment de procéder à la mise en place d'un enrobé sur la RD 341.

Il leur fait également un état des lieux des travaux qui doivent se réaliser sur la RD 972, portion Belval – Coutances.

Enfin, il leur donne les conclusions de l'étude sur la vitesse des véhicules qui a été effectuée du 2 au 8 décembre 2014 sur la RD 972 axe Saint-lô/Coutances au niveau du village de l'Aubrière. La vitesse constatée y est excessive et des mesures devront être prises.

De ce fait, une réunion avec les services de gendarmerie, du Conseil Général et de la municipalité devra être organisée rapidement.

CARREFOUR DU MERIOTEL

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement de l'étude liée à l'aménagement du carrefour du Mériotel.

Les propriétaires riverains devraient être contactés par les services du Conseil Général prochainement.

CHEMIN DE LA GROUDIERE LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Après débat, à l'unanimité des présents, les membres du Conseil Municipal décident de procéder à la réfection du chemin de La Groudière et autorisent Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres.

EPARAGE DES CHEMINS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler l'éparage des chemins dans les mêmes conditions que l'année passée et décide de faire appel à l'entreprise FATOUT de LA RONDEHAYE.

COMPTE RENDU REUNIONS CBC, SMPC,...

Monsieur le Maire fait un compte rendu des réunions qui se sont déroulées au sein du Syndicat Mixte du Pays de Coutances et de la Communauté du Bocage Coutançais.

En ce qui concerne le Syndicat Mixte du Pays de Coutances, la contribution des Communautés de Communes devrait augmenter de 7.69 % suite à la déjection du Conseil Général.

En ce qui concerne la Communauté du Bocage Coutançais, il leur précise que la consultation concernant la réfection de la piste d'athlétisme va être lancée.

Il leur fait part également qu'une étude sur l'aménagement d'un chenil par pôle va être lancée.

Il leur précise enfin que le Conseil Général a attribué une subvention de 79 296 € pour la construction des locaux réservés à l'UNA au lieu des 75 000 € attendus.

REPAS DES ANCIENS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'organiser le repas annuel des Anciens le 11 octobre 2015.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise FATOUT de LA RONDEHAYE d'un montant de 1 128.00 € TTC relatif à la fourniture et à la pose de buse à La Suaverie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce devis.

Madame Stéphanie COLLETTE demande aux membres du Conseil Municipal la mise à disposition gratuite de la Salle des Fêtes de CAMBERNON pour l'Harmonie Municipale de CANISY le 25 avril 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à cette demande.

Monsieur Samuel ADDES demande aux membres du Conseil Municipal s'il est envisageable de mettre en vente des chemins communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis défavorable à cette demande.

Suite à une demande de Madame BOISLORET demeurant Le Bourg, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demande à Monsieur David COLLETTE de contacter l'entreprise FATOUT afin d'enlever la bordure en herbe du bord de la route et la remplacer par du caillou.

Monsieur Etienne BONNEL demande aux membres du Conseil Municipal la mise en place d'un plan communal. Un devis va être demandé.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le mardi 10 mars 2015 à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 15.